



**Alexandre Holroyd**

Député des Français établis hors de France

3<sup>ème</sup> circonscription

Danemark – Estonie – Finlande – Irlande - Islande  
Lettonie - Lituanie - Norvège - Royaume-Uni - Suède

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paris, le 28 mars 2023

Cher Nicolas,

Merci pour ton courriel portant sur la réforme des retraites.

Cette réforme est nécessaire pour préserver notre système de retraite par répartition basé sur la solidarité intergénérationnelle, celui-ci étant menacé par l'évolution démographique en France : alors qu'en 1990, nous comptons plus de 2,6 cotisants pour un retraité, il n'y avait en 2004 plus que 2 cotisants pour un retraité et aujourd'hui moins d'1,7. En parallèle - et fort heureusement - la durée de vie moyenne à la retraite a augmenté considérablement : d'environ 19 ans dans les années 1980, à environ 25,5 ans aujourd'hui. Afin que les actifs d'aujourd'hui puissent, eux aussi, bénéficier demain d'une retraite digne, il était urgent d'engager une réponse forte. Tu le comprends bien, cette réforme est indispensable et c'est sans aucun doute ce constat qui a poussé le Sénat à voter très largement en sa faveur. Je veux d'ailleurs ici témoigner de ma reconnaissance, connaissant votre amitié profonde et ton soutien indéfectible, à Olivier Cadic et à sa famille politique au Sénat, pour son soutien sans faille à la réforme.


Dans ton courriel, tu as fait référence à l'utilisation de plusieurs articles de la Constitution lors de l'examen parlementaire du texte de loi.

En ce qui concerne la longueur des débats, malgré 73 heures de débat, soit plus que les deux précédentes réformes des retraites - en 2010 la réforme Woerth avait été adoptée après 65 heures de débat et en 2014 la réforme Touraine après seulement 45 heures - nous n'avons pas pu aller au bout du texte. Naturellement, je regrette amèrement l'attitude parfaitement antidémocratique de la NUPES qui a déposé des milliers d'amendements d'obstruction pour empêcher l'examen de la loi et qui a interdit l'expression du reste des élus (pour ou contre la réforme d'ailleurs). Cet antiparlementarisme qui avilit nos institutions est extrêmement dangereux pour notre démocratie et, en l'espèce, a privé la représentation nationale de l'occasion de voter sur les différents éléments de la loi.

En ce qui concerne le vote sur le projet de loi final, c'est-à-dire le texte issu du compromis entre le Sénat et l'Assemblée (et non le texte initial du gouvernement) le gouvernement a fait le choix de l'alinéa 3 de l'article 49 de notre Constitution. Tu suggères dans ton courriel que celui-ci est "autoritaire", je ne partage pas cet avis. Comme tu le sais sans le moindre doute cette procédure a été utilisée plus de 100 fois dans l'histoire de notre Vème République, notamment et tout particulièrement par Michel Rocard celui-ci n'ayant, comme aujourd'hui, pas de majorité absolue à l'Assemblée nationale. L'utilisation du 49.3 engage la responsabilité du gouvernement, très concrètement celui-ci considère que la loi qu'il présente est essentielle à son action et qu'à défaut de son adoption il ne peut continuer son travail. L'Assemblée nationale a par deux fois rejeté les motions de censure déposées adoptant ainsi de manière implicite la réforme des retraites. Il revient maintenant au Conseil constitutionnel de trancher en toute indépendance le caractère constitutionnel de la loi et ses dispositions une par une.

Je partage pleinement ton analyse : il est absolument essentiel de renouer le dialogue social, notamment avec les syndicats, pour apaiser le pays et trouver des solutions pérennes aux sujets que la réforme des retraites a mis en évidence, particulièrement en ce qui concerne la question du travail. C'est le sens de la demande du Président à la Première ministre pour les semaines à venir.

Bien cordialement,  
Alexandre



PS. J'ai vu que tu avais publié ton courriel sur les réseaux sociaux concomitamment à son envoi, il va de soi que tu es parfaitement libre de faire de même de cette réponse.

**Nicolas Hatton**

Conseiller des Français de l'étranger  
40 Metford Road  
BS6 7LD Bristol  
Royaume-Uni